

Réalisation d'un bilan carbone

Plus une entreprise connaîtra tôt le niveau de ses émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes, et plus elle sera en position favorable pour gérer une future contrainte dans ce domaine, dont les effets ne se limiteront pas à un renchérissement de la facture énergétique. Dans ce contexte, Eiffage souhaite mettre en œuvre plusieurs actions destinées à favoriser l'intégration de la problématique climatique et énergétique de long terme dans l'ensemble des processus opérationnels de l'entreprise. L'une de ces actions consiste en l'établissement d'un **Bilan carbone** du groupe Eiffage, en utilisant la méthode du même nom mise au point par Jean-Marc Jancovici pour le compte de l'ADEME. Les résultats en seront publiés début 2008.